



Le Parti des travailleurs du Kurdistan PKK - nommé KADEK depuis avril 2002 -

Le peuple kurde a vécu sous le joug de l'empire ottoman pendant plusieurs siècles mais dans le respect des identités et des cultures vivant sous l'empire. La fin de la Première guerre mondiale et le démantèlement de l'empire ottoman provoquent la dispersion des Kurdes derrière plusieurs frontières. Si le Traité de Sèvres de 1920 prévoit la création d'un Etat kurde, ils se trouvent rapidement sous mandat britannique (dans le Nord de l'Irak), sous mandat français (en Syrie), ainsi qu'en Iran, en Union soviétique et intégrés pour la majorité à la nouvelle République turque. Cette fragmentation de la population kurde va accentuer les différences régionales et le tribalisme et favoriser le fractionnement de la langue, de la culture et des organisations politiques kurdes. En Turquie, nombre de Kurdes soutiennent la lutte d'indépendance d'Atatürk mais sont ensuite déçus par sa politique d'assimilation forcée et de sécularisation de la République turque. Les velléités indépendantistes des Kurdes naissent de cette négation de leur identité puis se développent dans l'atmosphère de répression des mouvements de gauche dans les années 1960 et 1970. A cette époque, le nationalisme kurde s'exacerbe de même que la radicalisation des partis politiques kurdes. Si le PKK ou Parti des travailleurs du Kurdistan (*Partiya Karkaren-i Kurdistan*), est le mouvement le plus important à avoir vu le jour, d'autres petits groupes ont également joué un rôle au Kurdistan turc¹. Organisation illégale, le PKK constitue rapidement le principal enjeu de la sécurité en Turquie. Depuis le **15 août 1984**, date de la première grande offensive lancée par le PKK depuis le territoire irakien marquant le début du conflit entre ce dernier et les forces de sécurité turques, **on comptabilise près de 35.000 morts, civils et militaires, et 3000 villages évacués de force et détruits. Quelque 3,5 millions de Kurdes du Sud-Est ont été forcés à se déplacer**, surtout pour échapper au conflit et à la destruction des villages, mais aussi pour des raisons économiques.

I. Situation actuelle des Kurdes en Turquie

La Turquie est un pays ethniquement hétérogène dans lequel les deux principaux groupes sont les Turcs et les Kurdes. Ces derniers constituent environ un cinquième de la population, soit près de 15 millions d'habitants. Le statut de minorité est réservé aux seules communautés non musulmanes. Les Kurdes n'ont ainsi pas les mêmes droits culturels que les Bulgares et les Juifs par exemple et toute manifestation de leur identité ethnique a été, jusqu'à peu, brutalement réprimée. De façon générale, les Kurdes ne sont pas persécutés par les

¹ Le Parti des travailleurs d'avant-garde kurdes (PPKK), la Libération nationale du Kurdistan (KUK), Rizgari, Ala Rizgari, Kawa et le Parti socialiste du Kurdistan (PSK).

autorités turques du simple fait de leur origine. Ils peuvent très bien atteindre les classes sociales les plus élevées : on estime ainsi à 25% la proportion de parlementaires et de hauts fonctionnaires d'origine kurde. Plusieurs personnalités politiques sont d'ascendance kurde et beaucoup de Kurdes assimilés se sont hissés à des postes de direction et de prestige. Mais le prix à payer est alors très souvent la perte de leur identité et la non revendication publique et politique de leur appartenance ethnique.

Le gouvernement, à la suite de l'intensification de la rébellion du PKK à la fin des années 1980, a toujours privilégié la solution militaire à la question kurde et les forces de sécurité sont donc « l'interlocuteur » principal du PKK. La politique de l'armée turque, de la gendarmerie et des forces de sécurité spéciales, les *Özel Tim* puis le *Jitem*, l'unité antiterroriste et de renseignement de la gendarmerie (ces deux dernières relevant du ministère de l'Intérieur), est de concentrer les populations kurdes dans des villages « consolidés » loin des frontières syriennes et irakiennes. Durant toutes les années de combats entre le PKK et l'armée, les villageois du Sud-Est ont souffert à la fois des attaques, enlèvements et assassinats du PKK et des représailles des forces de sécurité turques. Des gardiens ou « **protecteurs de villages** » sont, depuis avril 1985, armés et payés par les autorités pour défendre les villages contre le PKK et l'empêcher de recevoir un quelconque soutien logistique des habitants. Bien que le recrutement de ces gardiens de villages kurdes se fasse sur la base du volontariat, un refus de participer au système est toujours considéré par les autorités militaires comme une preuve d'un soutien passif ou actif au PKK. La détention du récalcitrant et l'évacuation et la destruction de son village en ont souvent été la conséquence. D'un autre côté, devenir gardien de village est considéré comme une trahison par le PKK et implique inéluctablement de devenir la cible de ses attaques.

L'armée et les forces de sécurité turques se rendent coupables de graves discriminations et violences à l'égard de la population kurde. Tous les moyens sont bons pour éradiquer le PKK : raids sur les villages, bombardements, incendies, assassinats extrajudiciaires, torture, disparitions. L'attitude des autorités face aux combattants du PKK est toujours celle de la terre brûlée, ne cherchant jamais à négocier ni à conforter les cessez-le-feu déclarés par l'organisation. Ainsi, les autorités turques n'ont jamais répondu aux appels réguliers du PKK à la négociation d'une solution politique et pacifique de la question kurde. Si, au début des années 1990, le président Turgut Özal assouplit les restrictions imposées aux Kurdes et semble disposer à entreprendre des pourparlers avec le PKK, son décès en avril 1993 met fin à l'unique tentative de dialogue amorcée par les autorités. Les combats reprennent de plus belle sous le gouvernement de Tansu Çiller. La stratégie des autorités est de vider ou de raser des villages entiers suspectés de soutien au PKK : en 1994, 1.800 villages sont évacués par l'armée turque. Cette politique d'éradication des villages kurdes provoque de vastes mouvements de population à l'intérieur de la Turquie et en 1995 près de 3 millions de personnes déplacées se fondent dans les grandes villes ou rejoignent la zone protégée par les Nations Unies en Irak. Les méthodes employées par le gouvernement pour combattre le PKK suscitent un sentiment d'hostilité envers les autorités important parmi les Kurdes, au départ pourtant très opposés aux actions violentes du PKK, ce qui fait que ce dernier a obtenu une légitimité et un appui croissants. Beaucoup d'entre eux refusent aussi de voir, ou ignorent simplement, les exactions et atrocités commises par le PKK.

Des 10 provinces du Kurdistan turc à être depuis juillet 1987 sous le coup de l'état d'urgence, permettant aux autorités d'appliquer des lois restrictives aux libertés fondamentales, seules celles de Diyarbakir, Hakkari, Sirnak et Tunceli le sont encore en 2000. Les gouverneurs peuvent évacuer des villages entiers, exclure des personnes indésirables de la

province, censurer les médias, autoriser les perquisitions dans les maisons et édicter des décrets sans contrôle judiciaire. L'état d'urgence doit être confirmé tous les 4 mois par le Parlement. Les lois spécifiques à l'état d'urgence ne sont plus appliquées dans les provinces de Batman, Bingöl, Bitlis, Mardin et Mus depuis juillet 2000 et, depuis novembre 2000, dans celle de Siirt, mais la présence policière et militaire y reste très importante.

Aujourd'hui, le rythme des évacuations forcées décroît. L'Etat met en place un programme de rapatriement des déplacés dans des « villages consolidés ». En 2000, plusieurs milliers de personnes vivent dans ces structures qui suscitent une grande hostilité des populations et des organisations de défense des droits de l'Homme, lesquelles dénoncent une politique d'assimilation forcée. La plupart des Kurdes souhaiteraient rentrer dans leur village d'origine avec une indemnité payée par l'Etat. Les protecteurs de village sont prioritaires dans l'attribution d'un logement dans ces « villages consolidés » et obtiennent également un emploi municipal.

On estime que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays est de l'ordre de 1 million en 2001. La répression des partis et des organisations politiques dans le Sud-Est se poursuit. Certains dirigeants du HADEP² sont arrêtés et traduits en justice et la répression s'accroît sur les personnes cherchant à exprimer leur identité kurde. Plusieurs cas de villageois battus et torturés sont rapportés par Amnesty International. Le 31 octobre, Burhan Koçkar, membre du HADEP et policier municipal à Dogubayazit, dans la province d'Agri, est abattu par des policiers masqués appartenant aux *Özel Tim*. Ses proches et son employeur affirment qu'il n'était pas armé contrairement à la version de la police.

En 2002, plusieurs personnes sont arrêtées et emprisonnées dans le Sud-Est. Depuis le 7 mai, 12 personnes membres d'un syndicat enseignant, *Egitim-Sen*, sont détenues dans les locaux de la section antiterroriste de Mardin pour avoir participé à une campagne en faveur de l'enseignement en langue kurde. Un membre du HADEP, Salih Yilar a été détenu et torturé à la section antiterroriste de Diyarbakir le 14 mai. En juin, 25 adolescents (de 11 à 17 ans) ayant participé à un rassemblement en décembre 2001 sont accusés devant la Cour de Sécurité de l'Etat (DGM) de Diyarbakir de « soutenir le séparatisme en reprenant des slogans en faveur de l'enseignement en langue kurde ». Ils risquent une peine de 3 ans de prison. Depuis quelques mois, les autorités turques s'acharnent sur les personnes donnant des prénoms kurdes à leurs enfants. De nombreuses familles, qu'elles soient kurdes ou turques, sont victimes de procédures judiciaires après avoir donné un prénom kurde à un nouveau-né. En effet, le gouvernement turc estime que le PKK a donné pour consigne à ses sympathisants de faire un acte de désobéissance civile en donnant des prénoms kurdes aux enfants. Les tribunaux turcs ne suivent guère les procureurs et refusent souvent de poursuivre la procédure contre ces familles.

Même si les activités du PKK ont sensiblement diminué depuis 1999, l'armée turque reste fidèle à sa stratégie d'éradication totale de l'organisation et de ses soutiens. Les raids aériens sur les postes montagnards tenus par les rebelles kurdes en Irak continuent, ainsi que la chasse aux têtes pensantes du mouvement. Cependant, les signes d'ouverture sur la question kurde de la part des autorités sont réels. Le 19 juin 2002, l'état d'urgence est levé dans les provinces de Hakkari et Tunceli. Puis, le Parlement adopte le 3 août plusieurs lois destinées à mettre la Turquie en conformité avec les critères d'adhésion à l'Union européenne et en particulier l'abolition de la peine de mort et l'autorisation des émissions audiovisuelles

² Parti démocratique du peuple, pro kurde et légal. Pour les relations entre ce parti et le PKK, voir chapitre V.3.

et de l'enseignement en kurde. Le 30 novembre 2002, l'état d'urgence est levé dans les deux dernières provinces où il demeurait en vigueur, celles de Diyarbakir et de Sirnak.

II. Programme et organisation opérationnelle du PKK

1/ Des orientations et des objectifs changeants

Appelé à l'origine « Association patriotique et démocratique d'Ankara pour l'éducation supérieure », le PKK a été fondé en 1974 à Ankara lors d'une réunion d'une branche kurde de l'Organisation de la Jeunesse révolutionnaire (*Devrimci Genç* ou *Dev Genç*) par Abdullah Öcalan³ et 10 autres étudiants⁴ pour « exiger la reconnaissance de la culture et de la langue kurde par les autorités turques ». Le PKK naît officiellement le 27 novembre 1978⁵, après un fonctionnement clandestin de quatre ans, et s'implante au Kurdistan turc en 1979. Son premier congrès se tient à la frontière libano-syrienne en juillet 1981.

Le PKK se définit lors de la publication de son premier programme en 1977, « La voie de la révolution kurde » (*Kurdistan Devrimcin Yolu*), comme « un **mouvement révolutionnaire** démocratique national fondé sur l'alliance des travailleurs, des paysans et des intellectuels, et visant à détruire le colonialisme et à créer un Kurdistan démocratique et uni dont les bases reposeraient sur les principes marxistes-léninistes »⁶. L'objectif principal du PKK est alors d'obtenir par les armes la libération du Kurdistan turc et de **fonder un Etat marxiste-léniniste englobant les régions kurdes d'Irak, d'Iran et de Syrie**. Son programme dénonce la situation du Kurdistan sous le joug du colonisateur capitaliste. Les propriétaires terriens y sont considérés comme des collaborateurs bourgeois, le parti doit œuvrer en faveur d'une société sans classes et débarrassée des archaïsmes. La révolution s'appuie sur l'alliance des ouvriers et des paysans (les premiers formant la structure politique, idéologique et organisationnelle et les seconds l'armée populaire) et les méthodes sont forcément violentes du fait de la répression. Le PKK a longtemps bénéficié de l'appui de la paysannerie et de la classe ouvrière kurde. Les membres du PKK proviennent majoritairement des classes sociales les plus défavorisées : de jeunes villageois déracinés et peu scolarisés, dont les proches et parfois eux-mêmes ont été opprimés, qui veulent de l'action et non une sophistication idéologique. Dès 1984, la stratégie du PKK est de perpétrer des attentats sur des cibles militaires dans le Sud-Est et de rendre cette région ingouvernable, en détruisant son infrastructure économique et sociale. Au début, le PKK apparaît aux yeux de l'immense majorité des Turcs comme un reliquat du terrorisme des années 1970, qui s'était manifesté par de violentes guérillas urbaines dans tout le pays et avait provoqué le putsch du 12 septembre 1980.

³ Abdullah Öcalan, dit « Apo » (« Figure sainte » en kurde), est né en 1948. Il est issu d'une famille alévite à Ömerli, village de Halfeti, dans la commune d'Urfa. Il a exercé comme cartographe à Diyarbakir puis Istanbul avant de faire pendant quelque temps des études de sciences politiques à l'Université d'Ankara.

⁴ Cemil Bayik, Kesire Yildirim (la seule femme du groupe), Ali Ozer, Musa Erdogan, Ismet Kilic, Hassan Asgar Gurgoze, Kemal Pir, Kemal Ozcan, Baki Karer et Ali Haydar Kaytan -Terrorisme et violence politique, n°5, mai 1992-.

⁵ Le premier comité central comprend, outre le secrétaire général, Kesire Yildirim, Sahin Donnez, Cemil Bayik, Mehmet Karasungur, Mazlum Dogan et Mehmet Hayi Durmus.

⁶ Middle Eastern Studies, 1994, 988.

Mais depuis sa création, les objectifs du PKK ont considérablement évolué et sont parfois contradictoires. Ainsi, en mars 1993, il annonce un premier cessez-le-feu unilatéral et se rapproche parallèlement et momentanément du Parti révolutionnaire Hezbollah kurde afin d'unifier leurs forces contre le gouvernement turc. **La dimension marxiste-léniniste et maoïste disparaît par la suite progressivement** et, depuis le 5^{ème} Congrès tenu du 8 au 25 janvier 1995, le programme abandonne toute référence au socialisme soviétique (le marteau et la faucille sont retirés des emblèmes) et prend une tournure **islamiste et nationaliste**. Öcalan y déclare qu'il est prêt à envisager une option **fédéraliste** en lieu et place des revendications séparatistes et que les voies politiques et diplomatiques sont poursuivies parallèlement à la voie militaire. Son annonce d'un nouveau cessez-le-feu unilatéral est alors considérée par les autorités comme la conséquence de sa défaite militaire. Alors que quelques années auparavant, le PKK contrôlait, par le biais de comités locaux, des quartiers de Diyarbakir, plusieurs villes et de vastes zones rurales, il perd en 1995 presque toute son infrastructure civile et est réduit à sa seule organisation militaire dans le pays. En 1998, il propose un troisième règlement pacifique au conflit.

En 1999, après l'arrestation d'A.Öcalan au Kenya le 15 février 1999, l'abandon de la lutte armée est décidé puis adopté lors du 7^{ème} Congrès du PKK tenu entre les 2 et 23 janvier 2000 probablement dans les monts Qandil à la frontière entre l'Iran et l'Irak. Lors du même Congrès, un plan de paix en 17 points principaux est également annoncé à l'attention des autorités turques⁷.

2/ Une structure complexe

Le Parti est dirigé par A.Öcalan, avec le titre de secrétaire général jusqu'en 1994 et de **président** depuis. Il est entouré d'un conseil de la présidence, composé de six personnes, d'un comité central et d'un bureau central disciplinaire. Le **comité central** est l'organe principal de décision et d'exécution : « il élit le conseil de présidence (...) et est essentiellement responsable de l'organisation de l'ensemble des activités. On le considère donc comme la « structure dirigeante au plus haut niveau tactique » à l'intérieur du PKK, et il est chargé d'organiser et de contrôler tous les autres organisations et comités du parti.(...) Le comité prend des décisions politiques, mais celles-ci doivent s'appuyer sur une majorité absolue »⁸. Le congrès du Parti est la seule instance ouverte à la participation publique. Il se réunit tous les 4 ans ou lorsqu'il est convoqué en urgence par le Président pour définir la politique de l'organisation. Toutes les organisations du PKK intervenant dans les zones kurdes sont rassemblées dans l'**Organisation provinciale de parti (PYO)**, laquelle est contrôlée par les **congrès provinciaux** qui évaluent et déterminent lors de leurs congrès tous les deux ans les activités et tactiques locales. Les décisions des congrès provinciaux doivent être validées par le comité central et le président. « Les comités provinciaux du parti sont les autorités locales les plus hautes pendant les deux ans qui s'écoulent entre les congrès provinciaux. (...) Ces organismes ont la charge d'organiser toutes les activités du parti et de les contrôler dans leur propre région »⁹.

Le PKK est constitué de deux groupes, interne et externe, qui répondent aux deux objectifs prioritaires depuis sa création, enraciner la lutte armée au Kurdistan turc et s'implanter en Europe occidentale. D'une part, l'**Armée de libération populaire du Kurdistan (ARGK, Arteshen Rizgariya Gelli Kurdistan)**, remplaçant en octobre 1986 les

⁷ Voir chapitre V.1.

⁸ Imset G. Imset, op. cit.

⁹ Imset G. Imset, op. cit.

Unités de libération du Kurdistan (HRK, *Hazen Rizgariya Kurdistan*) et représentant l'armée de guérilla active du PKK. Et, d'autre part, le **Front de libération nationale du Kurdistan (ERNK, *Eniya Rizgariya Netewa Kurdistan*)**, lequel est l'aile politique du PKK à l'étranger, basée à Athènes, mais comporte aussi, en Turquie, des cadres du milieu urbain, des recruteurs et parfois même des combattants épisodiques. En 1995, la branche des **Femmes Libres du Kurdistan** s'est greffée à cet ensemble, où chaque activité est gérée par un comité spécifique.

On estime en 1998 que le nombre de combattants de l'ARGK est entre 7.000 et 10.000, basés en Irak, en Iran, au Liban et dans le Caucase. Ils sont entraînés au rythme de 300 à 400 combattants par trimestre à al Helwé au Liban (Académie militaire Mahsoum Korkmaz) jusqu'en avril 1992, en Syrie jusqu'en 1998 et en Irak depuis lors, dans le territoire contrôlé par l'UPK, à Quaradagh, Zallaï et Koy Sanjak. Le conseil militaire de l'ARGK en est l'instance dirigeante. L'ERNK est chargée du prélèvement de l'impôt révolutionnaire, des activités de renseignement et parfois d'opérations spéciales à l'encontre d'organisations kurdes rivales.

Si l'ARGK et l'ERNK ont chacun leur propre structure de commandement, il y a néanmoins des échanges de membres entre les deux groupes : un combattant de l'ARGK peut être envoyé en Europe pour travailler dans une organisation de l'ERNK, tandis qu'un membre de ce dernier peut recruter des combattants pour l'ARGK ou être envoyé dans les montagnes pour devenir un guérillero.

En 1995, on estime que le PKK compte de 10.000 à 30.000 combattants actifs et a des bases d'opération dans les régions turques de Munzur, Gabar, Tendurek, Cudi, Agri et Tunceli, ainsi que dans les montagnes du Nord de l'Irak et de l'Iran, en Syrie, au Liban et désormais au Caucase, aux confins de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Le Département d'Etat américain dénombre, pour la période 1994-1995, 10.000 membres, 15.000 partisans armés et 60 à 75.000 guérilleros occasionnels. En 1999, les estimations concernant le nombre de ses guérilleros varient de 3.400 à 11.000. Aujourd'hui, il semble que le nombre de combattants soit tombé à 4.500 hommes armés, réfugiés dans les montagnes du Nord de l'Iran et de l'Irak.

Le groupe des « civils », constitué par des personnes ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieur, souvent venues d'autres mouvements kurdes ou turcs, et présents surtout dans les activités culturelles et diplomatiques de l'organisation, est en 1999 numériquement plus important que celui des « militaires ». Öcalan, avant son arrestation, devait se livrer à un perpétuel jeu d'équilibre entre ces deux groupes, ce qui explique en partie l'incohérence fréquente de ses déclarations publiques où alternent menaces de violences et promesses de paix. Son arrestation affaiblit considérablement l'ERNK, fautive de n'avoir pas convenablement préparé le terrain à son arrivée en Europe. Le rôle dirigeant revient alors aux « militaires ». Depuis, si Öcalan est confirmé comme étant le leader du parti, Cemil Bayik, longtemps commandant en chef de l'armée, détient la véritable autorité. Ce dernier est contesté par Osman Öcalan, responsable du PKK en Iran.

L'organe de presse du PKK est *Serxwebun* (Indépendance). Il dispose de radios et d'une chaîne de télévision par satellite, *Med-TV*, remplacée en 1996 par *Medya*.

3/ Des ressources importantes et variées

Jacques Baud¹⁰ estime que le budget annuel du PKK est de 86 millions de dollars et que ses sources de financement sont « les campagnes de collecte de fonds organisées périodiquement en Europe, les cotisations diverses, la vente de publications, les activités commerciales légales, les attaques à main armée, l'extorsion (impôt révolutionnaire) auprès de commerçants et industriels, le racket, la contrebande de main-d'œuvre et les trafics divers ». Les services secrets britanniques estiment que 44% du budget annuel du PKK proviendrait du narco-traffic. Révisant à la baisse les estimations habituelles, l'Observatoire géopolitique des drogues considère que le PKK contrôle 20 à 30% du trafic de drogue en provenance de Turquie et son commerce, via la « mafia » kurde et ses différents clans présents dans toute l'Europe, fournirait environ 31 millions de dollars. C'est l'ERNK qui est chargée du prélèvement de l'impôt révolutionnaire en Europe. Le racket de la communauté kurde au Royaume Uni est estimé à 4 millions de dollars par an.

III. Modalités d'actions

Après la répression du début des années 1980, le PKK débute le 15 août 1984 son action armée en Turquie, avec la création des « Unités de libération du Kurdistan » (HRK), lesquelles seront rapidement remplacées par l'ARGK. A. Öcalan déclare à plusieurs reprises que son organisation cesserait les attaques qui lui sont reprochées par les associations de défense des droits de l'Homme. En 1989, le PKK annonce qu'il ne s'attaquera plus qu'aux militaires, mais les attaques contre les civils ne cessent pas. Jusqu'au milieu des années 1990, la tactique de l'ARGK est généralement d'infiltrer, à partir de bases provisoires établies dans les montagnes d'Anatolie, des commandos de quelques dizaines de combattants, dans des zones isolées, d'approcher les villageois pour obtenir, de gré ou de force, leur soutien avant de s'attaquer à leurs objectifs, postes militaires ou centres économiques stratégiques. Mais avec le développement des capacités hélicoptères de l'armée turque, le PKK doit modifier sa stratégie en multipliant les opérations de moindre ou de petite envergure, impliquant des combattants plus aguerris, et en se lançant dans des actions de guérilla urbaine. En août 1993, le PKK lance des offensives contre des cibles turques dans plusieurs villes d'Europe de l'Ouest : prises d'otages dans des représentations diplomatiques à Marseille et à Munich, assassinats, manifestations violentes en Suisse et attaques contre des entreprises turques. Un rapport d'Amnesty International d'avril 1995 indique que des prisonniers et des civils sont tués « presque chaque jour » par le PKK : plus de 200 en 1993 et « au moins 167 victimes durant les dix premiers mois de 1994 ».

Lors de son congrès en mars 1994, le PKK annonce une escalade du conflit l'opposant aux autorités turques : « toutes les organisations, institutions et formations à vocation économique, politique, militaire, sociale et culturelle, ainsi que les personnes à leur service, sont devenues des cibles. Le pays tout entier est devenu un champ de bataille »¹¹. Le conflit s'étend à l'ensemble de la Turquie, bien qu'il soit concentré dans le Sud-Est du pays.

La promesse du PKK faite au cours de son 5^{ème} Congrès de respecter les droits des civils et des non combattants en vertu des textes internationaux n'est une nouvelle fois pas suivie d'effet : Human Rights Watch relève qu'en 1996 le PKK a tué de nombreux civils dans des attentats à la roquette et a exécuté des proches de protecteurs de village, des enseignants et

¹⁰ J Baud, « Encyclopédie des terrorismes », 1999.

¹¹ Human Rights Watch, oct. 1994.

même un responsable de village au motif que sa fille vivait avec un militaire. Le rapport d'Amnesty International pour 1996 évalue à 40 les exécutions de soldats capturés, de gardiens de village et de civils commises par le PKK ; celui de 1997 les estime à 10.

Les pratiques habituelles du PKK sont alors les suivantes :

- ✍ Affrontements armés avec les forces de sécurité, allant jusqu'à l'exécution de soldats non armés (une trentaine de soldats kurdes assassinés à Bingöl le 24 mai 1993) ou de prisonniers militaires.
- ✍ Assassinats des représentants turcs et kurdes de l'Etat, aussi bien des agents armés comme les protecteurs de village (813 entre 1987 et 1995), que des civils, fonctionnaires, maires, enseignants (217 entre 1984 et 1994 ; nombreuses écoles incendiées)..., et de leurs familles, femmes et enfants compris.
- ✍ Assassinats de personnes considérées comme proches des autorités : politiciens locaux, journalistes turcs, civils estimés traîtres, membres de clans ou tribus proches des autorités, jeunes villageois refusant de s'engager dans la guérilla armée menée par le PKK, diplomates à l'étranger...
- ✍ Attentats à la bombe, dont certains sont clairement dirigés contre des civils (16 femmes et enfants tués dans un attentat à la grenade en 1994), fusillades aveugles...
- ✍ Attentats suicides, souvent commis par des femmes (15 morts en 1996).
- ✍ Enlèvements de touristes (19 en 1993, 8 en 1994), attaque contre des infrastructures touristiques (3 morts en 1994), plusieurs attentats à Istanbul et Izmir.
- ✍ Prises d'otages.
- ✍ Attaques contre des groupes rivaux. Fin 1970 - début 1980, la cible prioritaire du PKK n'était pas l'Etat turc mais des mouvements d'extrême gauche, le KUK... Depuis, ses affrontements avec d'autres mouvements, notamment kurdes, en Turquie et en Irak, sont constants.
- ✍ Assassinats dans le cadre de la discipline interne : les épurations de 1977, 1982 et 1983 ont donné lieu à tortures et exécutions.
- ✍ Attaques à main armée, hold-up, racket et extorsion de fonds avec menaces et violences, trafic d'armes, de stupéfiants et de migrants, pour le compte d'autres organisations terroristes comme pour le sien propre.

En 1999, lors de l'arrestation d'A. Öcalan, le pays est secoué par des actes terroristes et des assassinats commis par le PKK : un attentat dans un magasin fait 13 morts à Istanbul en mars et une attaque suicide à la bombe à Adana blesse 17 personnes en juillet. Selon des chiffres officiels, 220 militaires et 118 civils trouvent la mort dans des attaques du PKK en 1999, témoignant malgré tout d'un léger déclin par rapport à 1998.

En 2000, si quelques affrontements troublent encore principalement le Sud-Est, des divisions internes déchirent le PKK sur l'attitude à adopter après l'appel d'Öcalan à la fin de la lutte armée. **Le 9 février 2000, le congrès du PKK annonce l'abandon de la lutte armée.** Plusieurs groupes de 8 ou 10 rebelles se rendent aux autorités turques, probablement sur ordre de leur commandement. La plupart des combattants kurdes se replie dans le Nord de l'Irak et pratiquement aucune opération n'a été menée en Turquie depuis lors. Selon le gouvernement, les incidents terroristes attribuables au PKK ont diminué de 90% depuis 1999.

En 2001, seulement 45 affrontements entre l'armée et le PKK ont été comptabilisés. Selon l'Etat major turc, 9 civils, 22 membres des forces de sécurité et 111 rebelles kurdes ont été tués suite à ces combats. Ces chiffres sont à peu près confirmés par les associations de défense des droits de l'Homme.

Depuis le début du conflit en 1984, 5.882 membres des forces de sécurité et 5.424 civils ont été assassinés par les forces du PKK. Il a été classé comme **organisation terroriste** par le Département d'Etat américain et la plupart des pays occidentaux. Il est interdit depuis 1993 dans certains pays d'Europe, comme l'Allemagne (26 novembre) et la France (2 décembre), qui a interdit ses organisations façades *Yekkom Kurdistan* et les Comités du Kurdistan. La Suède a également interdit le PKK sur son territoire et l'a soupçonné d'être responsable de l'assassinat du Premier ministre Olof Palme. Au Royaume Uni, le PKK est inscrit sur la liste des groupes interdits selon le «UK Terrorism Act 2000», le 29 mars 2001. En mai 2002, il est inscrit par les Quinze sur la liste des organisations terroristes censées représenter une menace dans l'Union européenne, liste mise sur pied dans la foulée des attentats du 11 septembre aux Etats-Unis. Les pays de l'Union se sont engagés à geler les avoirs des groupes figurant sur la liste.

IV. Le PKK hors de Turquie

1/ Dans les pays limitrophes de la Turquie

Si le PKK voit son aide venir principalement de la population kurde de Turquie et de la diaspora du monde entier, il reçoit également appui et soutien de divers pays voisins. La **Syrie** est le pays qui a le plus soutenu l'organisation. D'abord implanté au Kurdistan turc, le commandement du PKK s'expatrie en Syrie en septembre 1980 après le coup d'Etat militaire du général Evren et Öcalan s'établit à Damas. Une faction du PKK s'installe au Liban, dans la plaine de la Bekaa : un poste de commandement opérationnel y est depuis lors installé et dirigé par le frère d'Öcalan, Osman, surnommé «Farhat». L'organisation commence ses opérations contre la Turquie avec l'aide de la Syrie. Ses 2^{ème} et 3^{ème} congrès ont lieu en Syrie en 1982 et 1986 (en octobre, à Lattaquié). Le PKK fournit par ailleurs à Damas des informations sur les opposants kurdes syriens. Mais à la suite de la disparition de l'URSS, de son rapprochement avec l'Occident et des menaces répétées de la Turquie de rompre l'accord concernant l'utilisation des eaux de l'Euphrate, la Syrie signe en avril 1992 avec Ankara un accord de sécurité mutuel qui prévoit la fermeture des principaux camps d'entraînement du PKK¹² au **Liban**. Quelques mois plus tard, la Syrie déclare le PKK illégal sur son territoire, puis lors d'un nouvel accord le 20 octobre 1998, lui interdit l'accès de son territoire pour toute activité, opérationnelle, logistique ou de simple passage, le PKK étant dorénavant qualifié par Damas de mouvement terroriste. A. Öcalan, expulsé, commence dès lors un périple afin d'obtenir l'asile politique, jusqu'à sa capture à Nairobi en février 1999.

Le PKK se replie progressivement en **Irak** depuis 1992. Il déplace en décembre 1993 son quartier général à Seli, au Nord de ce pays, rompant ainsi l'accord passé avec le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) qui interdisait toute activité du PKK dans ce secteur et, profitant de la lutte entre le PDK et l'UPK, s'installe dans la zone contrôlée par ce dernier. L'Irak, jusqu'à la création de facto d'un territoire autonome kurde sur son territoire en 1991, avait coopéré avec les autorités turques dans leur lutte avec le PKK, laissant même l'armée turque le poursuivre dans le Nord du pays. En 1991, il autorise le PKK à avoir des bases arrières et à opérer sur son territoire, permettant ainsi à Saddam Hussein d'exacerber les rivalités entre les deux partis kurdes irakiens. Durant l'opération «Desert storm» en 1991, le PKK fournit des informations à l'Irak sur les forces américaines présentes en Turquie puis, en

¹² Quelques camps plus petits restent ouverts

1995, lance une attaque contre le PDK, répétée de temps à autre, ce qui lui fait perdre une bonne part de sa popularité auprès des Kurdes irakiens. En mai 1997, les forces armées turques lancent une opération dans le Nord irakien, simultanément avec une offensive du PDK, ce qui porte un coup sévère aux forces du PKK. En mars 1998, le commandant en second du PKK, Sadim Sakik, est capturé par des commandos turcs dans cette même région. En 1999, les camps les plus importants du PKK se trouvent dans le district de Makhmur, contrôlé par Bagdad.

L'Iran aide matériellement et financièrement depuis le début des années 1980 l'organisation, les unités al Qods¹³ la soutenant même logistiquement et assurant la formation de ses combattants. Le PKK avait, pour se faire, créé la même année une branche intégriste en son sein, l'Unité des religieux nationaux. Le PKK possède plusieurs camps dans le Nord-Ouest de l'Iran.

2/ En Europe

Au milieu des années 1980, le PKK entreprend de discipliner puis de contrôler la diaspora en Europe : cette « prise en main » cause une vingtaine de morts entre 1985 et 1987. En 1994, il y aurait eu 314 organisations le représentant officiellement. **La capacité de mobilisation au sein de la diaspora kurde, non seulement en Europe mais aussi dans le monde, est une des forces du PKK.**

Inauguré à La Haye le 12 avril 1995 puis basé à Bruxelles depuis, le **Parlement kurde en exil** (PDKW) tente de pallier les déficiences du Parlement turc dans sa représentation du peuple kurde de Turquie, « lequel n'incarne en rien la population kurde et ne prend pas en compte ses besoins ». Le PDKW représente aussi bien les Kurdes de la diaspora que les Kurdes de Turquie, d'Irak, d'Iran et de Syrie et se compose de 65 députés élus par des délégués. Son rôle principal est de permettre un cessez-le-feu viable et un processus démocratique et pacifique qui conduiront à une solution politique de la question kurde. Le PDKW est proche du PKK (l'ERNK, détient 12 sièges sur 65) et a soutenu officiellement la lutte armée de l'organisation terroriste. Le Parlement kurde rejette totalement la qualification du PKK d'organisation terroriste. Dans le discours fondateur du Parlement kurde, les autorités turques demeurent les principaux responsables de la situation de violence et d'impasse militaire, malgré la bonne volonté d'Abdullah Öcalan et les cessez-le-feu unilatéraux régulièrement annoncés par le PKK. Le peuple kurde est présenté comme radicalement différent dans ses coutumes, sa langue et sa culture du peuple turque et les autorités turques se comportent en véritable colonisateur. Cependant, le PDKW ne revendique pas obligatoirement la création d'un Kurdistan indépendant de la Turquie mais envisage volontiers la création d'un Etat fédéral au sein duquel les intérêts des peuples kurde et turc seraient les mêmes.

En mai 1999, le **Congrès National Kurde** (KNK) s'est créé à Amsterdam. Egalement basé à Bruxelles, le Congrès représente tous les Kurdes de l'étranger. Ainsi plusieurs dizaines d'organisation et de partis politiques sont membres du KNK, dont le PKK. Le KNK porte les aspirations des Kurdes de tous les pays sur la scène internationale et représente le « Kurdistan uni » en matière de stratégie nationale, de langue, de solidarité et de symboles culturels. Cet organisme a vu le jour à l'instigation du PDKW et son programme apparaît véritablement revendicateur. S'il condamne la violence, le KNK justifie l'usage de la force pour la protection

¹³ Commandos islamiques opérant à l'étranger, issus des Gardes de la Révolution ou *Pasdaran*. Subordonnées aux services de renseignements iraniens, les unités al Qods sont formées au camp Imam Ali, au nord de Téhéran.

des droits nationaux et de l'identité nationale du peuple kurde. Il prône l'autodétermination des Kurdes et consacre en principe absolu leur unité au-delà des frontières. Il considère comme une trahison tout contact avec un Etat opposé au mouvement kurde. De même, les Etats dont les territoires recouvrent une part du Kurdistan sont qualifiés d'occupants militaires.

La branche politique du PKK, l'**ERNK**, se trouve à Athènes. Elle commence réellement à s'implanter en Europe dès 1989 et dispose de bureaux à Vienne, Rome et Copenhague mais elle est surtout très bien implantée en Allemagne, où l'on estime à 11.000 les membres de l'ERNK et du PKK sur une population de 600.000 Kurdes. Elle n'a pas souffert de la classification du Parti sur la liste terroriste de l'Union européenne.

Le PKK est également bien implanté en Belgique, particulièrement dans les Flandres et à Bruxelles. La chaîne de télévision *Medya* est installée à Denderleeuw. Une enquête a été menée à l'encontre de certains responsables de la chaîne, anciennement nommée *Med-TV*. Close en 1996, elle a cependant abouti au renvoi de 17 personnes devant un tribunal correctionnel pour délit financier et implication dans un trafic d'armes. Une deuxième enquête pour blanchiment d'argent, ouverte en mai 2002, concerne la même chaîne de télévision pour un trafic d'armes.

V. Les bouleversements récemment intervenus

1/ La proposition d'un plan de paix

Le plan de paix¹⁴ de 9 pages publié par le PKK en janvier 2000 comporte des propositions claires et concrètes en direction des autorités turques. Les 17 objectifs principaux de ce plan de paix sont :

- ✍ Assurer la vie et la sécurité d'Abdullah Öcalan.
- ✍ Reconnaître l'identité nationale kurde et tous les droits du citoyen aux Kurdes comme principes fondateurs de la République.
- ✍ Garantir par la loi la liberté de pensée, de croyance, d'expression et d'association.
- ✍ Reconnaître la pluralité des groupes politiques, des identités culturelles et des croyances au sein d'une Constitution démocratique.
- ✍ Donner des garanties constitutionnelles et légales pour les droits humains fondamentaux en accord avec la Charte de Paris, les critères de Copenhague et les Conventions des Nations Unies.
- ✍ Lever l'état d'urgence, abolir les DGM et transférer des pouvoirs de l'autorité centrale aux administrations locales.
- ✍ Travailler dans les frontières actuelles de la Turquie pour le bénéfice des peuples turque et kurde.
- ✍ Abolir la peine de mort et promulguer une amnistie générale pour tous les prisonniers politiques en Turquie et particulièrement pour les forces armées dans les montagnes.
- ✍ Faciliter le retour des déplacés dans leurs villages avec des compensations financières et la reconstruction des villages détruits.
- ✍ Accroître les investissements dans la région tout en protégeant les trésors historiques et environnementaux.

¹⁴ Consultable sur www.ocalan.net.

- ✍ Faire appliquer par l'armée turque les mêmes mesures que les unités de la guérilla kurde qui se sont retirées de Turquie.
- ✍ Démanteler le système des protecteurs de village et faire cesser les activités de groupes armés illégaux.
- ✍ Adopter des mesures efficaces pour l'éradication des mines anti personnel.
- ✍ Exiger un cessez-le-feu et une unité nationale de sécurité.
- ✍ Résoudre la question kurde selon des moyens pacifiques avec l'Iran, la Syrie et l'Irak.
- ✍ Conduire à une prise conscience des Etats, notamment du Moyen-Orient, que la paix en Turquie aura des retombées positives dans la région et dans le monde.
- ✍ Lancer un appel à tous les organismes étatiques compétents, partis politiques, ONG, syndicats ou individus de faire des contributions constructives au processus de paix.

Dans ce plan de paix, adopté lors de son 7^{ème} congrès, le PKK reconnaît que la question kurde ne peut être résolue que dans le cadre des frontières turques. Il passe donc d'une logique de revendication indépendantiste à une logique de reconnaissance culturelle au sein de l'Etat turc. **Cependant, le PKK conditionne la validité et la permanence du plan de paix à la liberté inconditionnelle de son chef, Abdullah Öcalan**, alors que celui-ci a été condamné à mort par la justice turque. D'autre part, même si le PKK déclare abandonner la lutte armée, il refuse de démanteler ses forces de combat tant qu'une paix permanente n'est pas garantie. Par ailleurs, des dissidents du PKK, réunis au sein d'une « Initiative kurde en Europe », s'opposent à l'abandon de la lutte armée et au moins deux unités rebelles armées (entre 400 et 500 hommes) sont restées pendant quelque temps combattre en Turquie.

2/ Le changement de nom

En avril 2002, **le PKK se transforme en Parti kurde pour la Liberté et la Démocratie ou KADEK** et renonce à la lutte armée tout en continuant à militer pour les droits des Kurdes dans le Sud-Est de la Turquie. « La lutte armée est terminée » déclare Riza Erdogan, son porte-parole européen. Le KADEK prône aujourd'hui une lutte politique sous l'influence de son secrétaire général Öcalan, détenu dans l'île prison d'Imrali. Une nouvelle direction est désignée et le comité central, un terme aux connotations marxiste-léninistes, est remplacé par une « assemblée de parti ». Lors du procès de militants du PKK en juin à Izmir, un des inculpés déclare que le PKK n'a plus aucune volonté belliqueuse, qu'ils étaient venus en Turquie pour soutenir le processus de paix et qu'il fallait donc les relâcher pour qu'ils puissent continuer leurs activités en faveur de l'harmonie entre Turcs et Kurdes. L'ARGK est changée et réorganisée en **Force de défense du peuple**, une force uniquement d'autodéfense, tandis que l'ERNK, la branche politique, est rebaptisée **Union démocratique du peuple**.

Les dirigeants du PKK refusent cependant de fermer la branche armée, dont les combattants se sont réfugiés dans les montagnes du Nord de l'Irak. Le maintien en activité de quelque 4.500 combattants et la nouvelle stratégie conditionnée par la libération d'Öcalan signifient sans doute que la reprise de la lutte armée est possible si les dirigeants du KADEK ne sont pas satisfaits. Par conséquent, les autorités turques considèrent que ce changement de nom ne signifie rien et que tous les rebelles kurdes doivent déposer les armes. De même, les autorités iraniennes ne considèrent pas ce changement officiel de nom et de politique comme la fin de la dimension terroriste de l'organisation PKK-KADEK.

Le KADEK est également accusé par l'UPK, l'un des deux partis au pouvoir dans le territoire autonome du Kurdistan irakien, de créer des tensions dans les montagnes Asos et de provoquer des conflits. Plusieurs échauffourées ont eu lieu entre des groupes armés et les

forces de l'UPK en juillet 2002. Dans les provinces irakiennes de Pishdar et Raniyah, beaucoup pensent que le KADEK se prépare à un véritable conflit au Kurdistan irakien, sur des ordres express d'Öcalan. Les forces armées du KADEK sont en outre officieusement soutenues par Saddam Hussein afin de déstabiliser le PDK et l'UPK.

Le PKK-KADEK connaît de graves problèmes de recrutement depuis quelques mois. Le nombre de combattants réfugiés dans les montagnes irakienne et iranienne est passé de 20.000 dans le début des années 1990 à environ 4.500 aujourd'hui. Et tandis que l'organisation ne recrute plus personne, le taux de défection a considérablement augmenté par rapport à la même période de l'année dernière.

3/ Les liens avec le HADEP

Le Parti démocratique populaire ou HADEP est fondé pour remplacer le Parti travailliste démocrate (DEP), interdit en juin 1994, lui même successeur du Parti travailliste du peuple (HEP), le premier parti politique légal pro kurde créé en 1990. Le HADEP compte environ 60.000 membres, principalement des kurdes. Plusieurs de ses députés ont été régulièrement arrêtés et emprisonnés pour leur soutien, prouvé ou non, au PKK. Ainsi, en 1994, Leyla Zana et trois autres députés du DEP furent condamnés à 15 ans de réclusion criminelle pour des activités séparatistes liées au PKK. Les liens entre le HADEP et le PKK n'apparaissent pas pour autant évidents, d'autant plus que les méthodes violentes de ce dernier subissent souvent l'opprobre du HADEP, pour lequel les actions violentes justifient l'absence de progrès démocratiques.

En mai 2002, une délégation de l'Union européenne en visite en Turquie critique vivement l'attitude des autorités vis-à-vis du HADEP et estime que le gouvernement turc n'a pas fourni de preuve concrète du lien entre le HADEP et le PKK. Cependant, lorsque le PKK est devenu le KADEK, le porte-parole du HADEP a jugé positif ce changement de politique, contrairement aux autorités turques et iraniennes et à nombre d'observateurs européens. Dans le programme du HADEP pour l'an 2000, certaines exigences rejoignent celles du plan de paix du KADEK, notamment la demande d'une amnistie générale pour les prisonniers politiques. De leur côté, les dirigeants du KADEK affirment exercer une véritable influence sur le HADEP. Les contacts entre les membres du HADEP et ceux du PKK ont toujours existé, soit de façon officieuse entre les dirigeants, soit par le soutien matériel apporté aux combattants du PKK (approvisionnement en nourriture et en médicaments). Aujourd'hui, malgré la fin des combats et la transformation du PKK, celui-ci n'est pas prêt à laisser toute la région kurde dans les mains du HADEP. Selon un représentant d'une ONG kurde, deux tendances s'opposent au sein du KADEK, l'une veut entièrement « kurdifier » toutes les municipalités détenues par le HADEP, ce qui revient à affronter ce dernier, tandis que l'autre, favorable à plus de conciliation avec les Turcs, est prête à collaborer avec le HADEP.

Le 28 août 2002, deux hauts responsables stambuliotes du HADEP se sont vus condamner à 45 mois de prison par une Cour de Sûreté de l'Etat pour aide à A.Öcalan : la police avait trouvé dans leurs locaux des portraits d'*Apo* accrochés au mur et des publications interdites.

Si, depuis le début de l'année 2002, le HADEP risque l'interdiction pour ses « liens organiques » avec les rebelles du PKK, il est toutefois admis à présenter des listes pour les élections législatives anticipées du 3 novembre 2002. Mais, craignant d'être interdit peu avant les élections, il se saborde en septembre 2002 au profit d'un nouveau parti pro kurde, le Parti

démocratique du peuple, DEHAP. Ce dernier, lors des élections législatives anticipées de novembre 2002, ne réussit pas à franchir la barre des 10% des voix nécessaires pour être représenté au Parlement.

VI. Le sort des membres et des combattants du PKK-KADEK

Il varie suivant la fonction qu'ils occupent au sein du PKK. Un haut responsable de l'organisation peut être condamné à la peine de mort au titre de l'article 125 relatif à l'intégrité de l'Etat. Un responsable et un militant sont poursuivis en vertu de l'article 168 du code pénal turc (15 ans d'emprisonnement minimum pour le premier et de 10 à 15 ans pour le second). Une personne ayant apporté son aide à l'organisation risque selon l'article 169 de 3 à 5 ans de détention. La grande majorité des militants du PKK sont accusés et condamnés sur la base de cet article. Etre sympathisant de la cause kurde tombe sous le coup de l'article 312 du code pénal turc (1 à 3 ans d'emprisonnement). L'article 312/2 du même code et l'article 8 de la loi antiterroriste d'avril 1991, prévoyant des peines de 1 à 3 ans de détention, ont le plus souvent servis à poursuivre des écrivains, journalistes et intellectuels pro kurdes.

Les autorités turques exigent des combattants qu'ils déposent les armes sans condition ou ils seront tués. Aucune amnistie ou allègement de peine n'est prévu pour les rebelles prêts à déposer les armes. Ainsi, 12 combattants qui s'étaient rendus aux autorités turques en 1999 ont été condamnés à 24 ans de prison. En ce qui concerne les parents et la famille plus ou moins éloignée de membres du PKK, le Home Office britannique estime qu'ils peuvent être interrogés ou surveillés par les autorités turques s'ils sont eux-mêmes suspectés. Lorsque les autorités sont convaincues de l'innocence ou de l'absence de sympathie pour le PKK des parents d'un membre, ceux-ci ne sont pas inquiétés. Cependant, les autorités turques supposent assez souvent que les personnes ayant des liens avec des membres du PKK sont eux-mêmes sympathisants.

Le Parlement a entériné le 21 décembre 2000 la loi d'amnistie N°4616, laquelle s'applique à différentes infractions commises avant le 23 avril 1999. L'article 169 entre dans la liste des infractions concernées par l'amnistie. Les peines capitales prononcées avant le 23 avril 1999 ne sont pas exécutées. Selon les indications du ministère de la Justice turc, près de 24.000 prisonniers ont pu bénéficier de l'amnistie jusqu'au 25 février 2001.

Par ailleurs, le sanctuaire du PKK en Iran s'est peu à peu refermé lorsque les autorités iraniennes ont décidé de considérer cette organisation comme terroriste. En conséquence, deux dirigeants du PKK ont été arrêtés en mars 2002 par l'Iran.

Enfin, le Kurdistan irakien n'est plus un refuge sûr. Les 4.500 combattants du PKK demeurant dans les montagnes du Nord de l'Irak affrontent leurs homologues du Kurdistan irakien. Le PDK et l'UPK cherchent à stabiliser la situation au Kurdistan et n'apprécient guère la présence sur leur territoire des combattants indépendantistes. Ainsi, Massoud Barzani, leader du PDK, a exclu le 10 septembre 2002 l'indépendance du Kurdistan irakien en signe d'apaisement avec la Turquie.

GLOSSAIRE

AKP : *Adalet ve Kalkinma Partisi*, Parti de la justice et du développement, islamiste modéré et pro européen. Fondé le 14 août 2001 par l'ancien maire d'Istanbul, Recep Tayyip Erdogan. Ce dernier, condamné au titre de l'article 312 du code pénal turc, ne peut se présenter aux élections législatives anticipées du 3 novembre 2002. Avec 34,2% des voix, l'AKP obtient la majorité absolue au Parlement. Le numéro 2 du parti, Abdullah Gül, devient le nouveau Premier ministre et déclare que l'adhésion à l'Union européenne et les droits de l'Homme sont ses priorités.

ANAP: *Anavatan Partisi*, Parti de la mère patrie, fondé par l'ancien président turc Turgut Özal en 1983. Il est l'un des trois partis qui ont eu l'autorisation des militaires pour participer aux premières élections législatives de 1983 qu'il a remporté. L'ANAP fédère les courants d'extrême droite nationaliste, les islamistes et les ultra-libéraux.

ARGK: *Arteshen Rizgariya Gelli Kurdistan*, Armée de Libération du Peuple kurde. La tactique de l'ARGK, branche armée du PKK, est d'infiltrer à partir des bases extérieures des commandos de quelques dizaines de combattants, dans des zones isolées et d'obtenir de gré ou de force le soutien des habitants avant de s'attaquer aux objectifs militaires.

DGM: *Devlet Güvenlik Mahkemesi*, Cours de Sûreté de l'Etat, créées en 1984, ont une compétence plénière et exclusive en matière d'ordre public, de délits "politiques" et de délits "non directement politiques". Leur juridiction s'étend à tous les domaines et sur des questions fondamentales pour les droits de la personne. Elles sont composées de 5 membres : 3 juges civils (le juge militaire a été supprimé en 1999) et 2 procureurs. Il existe 8 Cours siégeant à Adana, Diyarbakir, Erzurum, Izmir, Malatya et Van.

ERNK: *Eniya Rizgariya Netewa Kurdistan*, Front de Libération Nationale du Kurdistan. Il constitue la branche politique et extérieure du PKK qui coordonne l'action en Europe depuis son implantation à Athènes en 1989.

HADEP: *Halkin Demokrasi Partisi*, Parti démocratique du Peuple, fondé en 1994 à la suite de l'interdiction du DEP (Parti Démocratique). C'est un mouvement pro kurde, favorable à une résolution pacifique et politique de la question kurde. S'il ne compte pas de parlementaires, il emporte 37 mairies, dont Diyarbakir, lors des élections municipales de 1999. Ses membres et représentants sont souvent soupçonnés de soutenir activement le PKK et inquiétés par le gouvernement d'Ankara.

KADEK: Parti kurde pour la Liberté et la Démocratie, remplace le PKK depuis mai 2002 et a renoncé à la lutte armée pour la revendication des droits des Kurdes.

KNK: *Kongra Netewiya Kurdistan*, Congrès National Turque, créé le 24 mai 1999 à Amsterdam, il représente les Turques de Turquie, de Syrie, d'Iran, d'Irak, d'Asie centrale et d'Europe.

MGK: *Milli Güvenlik Kurulu*, Conseil de Sécurité Nationale, créé en 1980 et composé majoritairement de militaires, ce Conseil décide des orientations de la politique externe et interne du pays.

PDK: Parti Démocratique du Kurdistan, contrôle le secteur proche de la Turquie depuis 1991 : son chef est Massoud Barzani.

PDKW: *Parlamenta Kurdistane li Derveyi Welat*, Parlement kurde en exil.

PKK: *Partiya Karkaren-i Kurdistan*, Parti des Travailleurs du Kurdistan, mouvement clandestin fondé en 1987 par Abdullah Öcalan. Il prône la lutte armée pour la création d'un Etat kurde indépendant à cheval sur la Turquie, la Syrie, l'Iraq et l'Iran. Outre son comité central présidé par un comité central exécutif dont le chef est Abdullah Öcalan, le PKK est composé de 3 branches, l'ARGK, l'ERNK et le mouvement des Femmes libres du Kurdistan.

REFAH Partisi : parti islamiste, devient le premier parti politique du pays après les élections législatives de 1995 et fait partie de la coalition gouvernementale de 1996 à 1997. Son responsable Necmettin Erbakan détient le poste de Premier ministre pendant cette période.

UPK: Union Patriotique du Kurdistan contrôle le secteur est proche de l'Iran du Kurdistan irakien depuis 1991 : son chef est Jalal Talabani. Avec le PDK, il a formé en 1992 un gouvernement, non reconnu sur le plan international. Des combats ont opposé les deux partis depuis 1994, faisant plus de 3.000 morts et chacun a proclamé son propre gouvernement en 1996. Le 8 septembre 2002, un accord historique a été conclu entre les deux factions prévoyant notamment la réactivation du Parlement.

Chronologie

- 1960** Coup d'Etat militaire, prise du pouvoir par le général Gürsel.
- 1971**
- 28 avril Proclamation de la loi martiale dans 11 provinces dont Ankara et Istanbul, début d'une répression systématique contre les mouvements de gauche et réforme de la Constitution (limitation des droits et libertés).
- 1973**
- Septembre Fin de la loi martiale
- 1974**
- Réunion d'une branche kurde de Dev Genç à Ankara (fédération de la jeunesse révolutionnaire, *Devrimci Gençlik* créée en 1969) et création de l'Association patriotique et démocratique d'enseignement supérieur d'Ankara, ou *Apocolus*, embryon du PKK.
- 1977**
- Le mouvement publie son programme, *Kurdistan Devrimcin Yolu*, la voie de la révolution kurde.
- 1978**
- 27 novembre Naissance officielle du PKK.
- 26 décembre Proclamation de la loi martiale dans 11 provinces de l'Est plus Istanbul et Ankara.
- 1979**
- avril La loi martiale est étendue à 6 autres provinces kurdes du Sud-est.
- 1980**
- De violents affrontements ont lieu partout dans le pays qui est au bord de la guerre civile.
- 20 février Les provinces d'Izmir et Hatay sont également soumises à la loi martiale.

11 février Coup d'Etat militaire dirigé par le général Evren, création du Conseil Sécurité Nationale, le MGK et application de la loi martiale à tout le pays.

1982

Nouveau gouvernement et nouvelle Constitution. Retour au pouvoir civil avec la victoire de l'ANAP aux législatives. Turgut Özal devient Premier ministre et interdit l'usage du kurde sous peine de poursuite.

Mai

Les organisations nationalistes kurdes sont accusées d'être soutenues par l'Est. De grands procès collectifs de militants kurdes, notamment du PKK, ont lieu.

1983

06 novembre Elections législatives : victoire de l'ANAP.

1984

1^{er} mai Création des Cours de Sûreté de l'Etat.

15 août Le PKK déclare officiellement la guerre contre la Turquie et commence ses actions armées avec la création des Brigades de Libération du Kurdistan (HRK). Première grande offensive du PKK dans le Sud-Est et loi martiale imposée dans 9 provinces kurdes.

1985

Avril Instauration du système des «protecteurs de village ».

1987

Juillet La loi martiale est remplacée par l'état d'urgence dans les provinces de l'Est. 10 provinces au total y sont soumises : Van, Bitlis, Tunceli, Diyarbakir, Siirt, Bingöl, Batman, Hakkari, Sirnak, Mardin.

Novembre L'état d'urgence est levé à Istanbul.

1988

Juin Le gouvernement ne donne pas suite à la proposition d'A.Öcalan d'un cessez-le-feu et d'un échange de prisonniers et à sa demande de légalisation du PKK.

1989

Turgut Özal est élu président de la République.

Novembre Le PKK envahit le village de Ikiyaka, sur la frontière irakienne : 28 personnes, principalement des femmes et des enfants, sont tués.

1990

Mai 2° congrès national du PKK : resserrement de ces liens avec le Dev Sol et les musulmans extrémistes.

23 août La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme est suspendue dans les 10 provinces sous loi martiale.

1991

Abrogation de la loi interdisant l'usage de la langue kurde dans les relations privées et autorisation de publications et diffusion d'émissions en kurde.

Avril Arrivée massive de 500.000 réfugiés irakiens d'origine kurde.

Août Enlèvement de 10 touristes allemands, relâchés indemnes une semaine plus tard.

Décembre Attaque contre un poste militaire éloigné, près de la frontière irakienne : 10 soldats tués.

1992

Janvier Attaque par l'aviation turque de camps du PKK dans les montagnes du Sud-Est : entre 100 et 500 combattants kurdes tués selon l'armée.

Février Le PKK menace d'augmenter ses attaques contre des cibles allemandes en Turquie, en raison de l'aide militaire que l'Allemagne apporte au gouvernement turc.

Avril	Plusieurs raids policiers à Istanbul : onze membres du PKK tués.
Juin	43 combattants du PKK tués lors d'affrontements avec les forces de sécurité près de Sariziyaret.
22 juin	Le PKK tue 10 personnes, dont 7 enfants et 1 femme de 70 ans, à Seki, un village de la province de Batman.
29 juin	Près du village de Yolbasti, province de Bitlis, le PKK arrête un minibus et exécute 10 personnes.
11 octobre	11 personnes, dont 6 enfants, appartenant à des familles de protecteurs de villages sont tués par le PKK dans le district d'Uludere.
20 octobre	19 morts et 6 blessés lors de l'attaque par le PKK d'un minibus près de Hazarsah (province de Bingol).
Décembre	8 civils tués par le PKK lors d'un raid contre le village de Tuzluca, près de la ville de Kiziltepe. Recrudescence des exécutions extrajudiciaires dans le Sud-Est et évacuation forcée de nombreux villages soupçonnés de soutenir le PKK.
1993	Bombardement des bases arrières du PKK en Irak. Nouvelle stratégie du PKK (enlèvements de touristes et attaque des entreprises étrangères).
15 mars	Cessez-le-feu unilatéral du PKK jusqu'au 24 mai.
24 mai	Le PKK arrête un bus transportant de jeunes conscrits non armés et les fusille : 36 morts.
16 juin	6 personnes, dont 1 enfant assassinées par le PKK à Yaylacik, près de Mardin.
5 juillet	Raid du PKK contre le village de Basbaglar (province d'Erzincan) : 30 personnes exécutées et 57 maisons incendiées.
Juillet	Recrudescence de la guérilla dans les Sud-Est, le MGK déclare la "guerre totale" au PKK. Dissolution du HEP.
4 août	Attaque de 6 minibus par le PKK à Mutki (Bitlis) : 19 tués et 13 blessés. Attaque du village de Konakbasi (Bingol) : 11 morts, dont 8 enfants âgés de 2 à 12 ans.
17 septembre	6 fonctionnaires tués lors d'un raid du PKK contre le comité des

- enseignants de Egin (Diyarbakir).
- 12 octobre 22 personnes tuées par le PKK (14 enfants et 8 femmes) à Derince près de Siirt.
- 25 octobre 38 morts lors d'une attaque du PKK à Yavi, dans le district de Cat.
- 12 décembre 13 morts, dont 4 enfants et 4 femmes, durant l'assaut par le PKK du village d'Agackonak.

1994

- 1^{er} janvier** 8 morts lors de l'attaque d'un minibus par le PKK sur la route de Diyarbakir à Elazig.
- 22 janvier** 20 morts lors de raids du PKK contre deux villages dans la province de Mardin.
- 15 mai** 9 morts, dont 1 enfant de 3 ans, lors de l'attaque par le PKK du village de Edebuk.
- Mai-juin Création du HADEP sur les cendres du HEP et DEP. Vaste mouvement de répression dans le Sud-Est de la Turquie, des milliers de villages sont rasés ou évacués par l'armée et des millions de personnes sont déportés.
- 19 juin Un commando du PKK tue la mère, la femme et les 5 frères et sœurs d'un ancien membre de l'organisation.
- Juillet-Août 22 morts lors d'attaques par le PKK de bus sur les routes Erzurum-Bingol et Van-Bahcesaray.
- Août Raids de l'armée turque contre des camps du PKK au Nord de l'Irak
- Septembre La Turquie ferme sa frontière avec l'Irak aux étrangers. Opérations militaires dans la région de Tunceli.
- 8 décembre 6 députés kurdes sont condamnés à de lourdes peines de prison devant la Cour de sûreté de l'Etat pour "assistance à un groupe armé".

1995

- 1-12 janvier** 27 morts à la suite de raids lancés par le PKK contre deux villages de la province de Diyarbakir.
- 8-25 janvier 5^{ème} Congrès du PKK : abandon définitif de la référence au marxisme.
- 4 février Fermeture du journal kurde *Ozgur Ulke* par décision de justice.
- 20 mars-4 mai Opération de grande ampleur de l'armée turque contre les bases du PKK dans le Nord de l'Irak.

- 5 avril Assassinat de 7 personnes par un commando du PKK dans la province d'Hatay.

- Juillet-
Septembre Plusieurs attaques du PKK contre des villages des provinces de Van et Hatay coûtent la vie de 28 personnes, dont 6 enfants.

- 15 décembre Proclamation par le PKK d'un cessez-le-feu unilatéral.

1996

- 15 janvier Un massacre de 11 civils dans le Sud-Est par des rebelles du PKK met fin au cessez-le-feu.

- Avril Nouvelle offensive contre le PKK dans la région de Lice : 176 morts parmi les rebelles du PKK et 31 parmi les militaires.

- Juin Le Refah, parti islamiste, entre au gouvernement.

- Août La Turquie est critiquée à l'ONU pour ses violations des droits de l'Homme.

- Novembre Le gouvernement tente de faire adopter une loi restreignant la liberté de la presse pour raisons d'Etat. Un scandale éclate lors de la diffusion partielle d'un rapport secret sur les liens entre l'Etat, la mafia et les escadrons de la mort.

1997

- Février Le *Refah* prépare une loi autorisant le port du foulard islamique dans les universités et le service public. Le MGK incite le gouvernement à prendre des mesures contre les groupes islamistes et pour protéger la laïcité.

- Avril Les opérations militaires se multiplient dans la région de Tunceli. Depuis le début de l'année, 760 membres du PKK et 73 militaires ont été tués.

- 1^{er} mai Manifestation à Istanbul de militants kurdes et de partis de gauche : 3 morts, 89 blessés et 354 arrestations.

Juin	Deux dirigeants du HADEP sont condamnés à 6 ans de prison pour avoir présidé un congrès au cours duquel le drapeau turc a été profané et le portrait d'A.Öcalan présenté.
Juillet	Opération de l'armée contre le PKK dans la région de Hakkari: 50 morts
02 octobre	Le Parlement lève l'état d'urgence dans 3 provinces de l'Est : Batman, Bingöl et Bitlis.
08 novembre	Poursuite de l'intervention dans le Nord de l'Irak contre le PKK et l'UPK (Union patriotique du Kurdistan, active en Irak).
17 décembre	Les islamistes forment un nouveau parti, le <i>Fazilet Partisi</i> , le "Parti de la Vertu".
1998	
Janvier	La Cour constitutionnelle prononce la dissolution du Refah pour activités contraires au principe de laïcité.
Février	7 leaders du HADEP dont le président M.Bozalk sont inculpés "d'appartenance à une organisation terroriste" par la Cour de sûreté de l'Etat.
11 avril	Affrontements près d'Antalya entre le PKK et la gendarmerie : 10 morts.
13 avril	Le PKK propose un cessez-le-feu. Arrestation dans le Nord de l'Irak d'un des chefs du PKK, Semdin Sakik.
25-26 avril	Offensive de l'armée contre le PKK: 55 membres du PKK sont tués
Juin	Le journaliste R.Duran est condamné à 7 mois de prison pour propagande séparatiste à cause d'un article sur A. Öcalan.
05 août	Des affrontements entre le PKK et les forces de sécurité font 165 morts chez les combattants kurdes.
28 août	A. Öcalan annonce un cessez-le-feu inconditionnel à partir du 1 ^{er} septembre.
04 octobre	10.000 militaires turcs franchissent la frontière irakienne pour poursuivre les combattants du PKK. Les autorités turques menacent la Syrie d'une intervention armée contre les centres d'entraînement du PKK.
04 novembre	Öcalan demande l'asile politique en Russie après avoir été chassé de Syrie.
12 novembre	Arrestation d'Öcalan à l'aéroport de Rome et refus de l'Italie de l'extrader vers la Turquie à cause de l'application de la peine capitale. Nombreuses manifestations et affrontements entre partisans et adversaires d'Öcalan en Turquie; 600 détenus kurdes font la grève de la faim en signe de solidarité avec le chef du PKK. Arrestations de plus de 700 militants pro kurdes donc le chef du HADEP, Murat Bozlak.
20 novembre	La cour d'appel de Rome lève l'ordre d'arrestation d'Öcalan, il est

assigné à résidence pendant l'examen de sa demande d'asile.

Décembre Öcalan annonce son intention d'abandonner la présidence du PKK et met en cause plusieurs membres du PKK -dont son second, Semdin Sakik- dans les atrocités commises. La Cour d'appel de Rome lève l'assignation à résidence d'Öcalan.

1999

16 janvier A.Öcalan quitte l'Italie pour une destination inconnue.

29 janvier Une procédure judiciaire en vue de faire dissoudre le parti HADEP est entamée à Istanbul.

15 février Arrestation d'Öcalan au Kenya et transfert en Turquie à l'île prison d'Imrali. Suivent de violentes manifestations dans toute l'Europe et en Turquie : 3 Kurdes sont tués et 16 autres blessés à Berlin. Le Premier ministre Ecevit propose une "loi de repentance" pour tous les combattants du PKK qui se rendraient. Grande vague de répression contre les Kurdes et les cercles turcs qui les soutiennent : 2.000 membres et dirigeants du HADEP sont mis en garde à vue.

26 février Les avocats d'Öcalan suspendent la défense de leur client, deux ont été arrêtés.

28 février Attentat contre un café d'Istanbul attribué au PKK : 17 blessés.

Le gouvernement turc annonce un plan de 90 millions de dollars pour le développement des régions kurdes de l'Est et du Sud-est et des mesures d'incitation au retour des centaines de villageois kurdes déplacés.

Mars

Plusieurs attentats se succèdent à Istanbul (les auteurs ne sont pas connus). Le procès d'Öcalan est renvoyé au 30 avril.

21 mars 2.000 personnes sont arrêtées lors de manifestations à l'occasion de la fête kurde du Newroz.

27 mars Attentat suicide à Istanbul revendiqué par le PKK : 1 mort et 10 blessés.

4 avril Attentat attribué au PKK devant le siège du gouverneur de Bingöl : 2 morts et 12 blessés.

18 avril Aux élections législatives anticipées, le HADEP n'obtient aucun siège au Parlement mais est majoritaire dans plusieurs provinces du Sud-est et remporte plusieurs municipalités dont Diyarbakir.

28 avril Début du procès d'Öcalan devant la Cour de sûreté de l'Etat. Les défenseurs d'A.Öcalan sont menacés par la foule et molestés par des policiers.

Mai Osman Öcalan, le frère d'Abdullah Öcalan, et 2.000 combattants du PKK se réfugient en Iran.

20 mai	Semdin Sakik est condamné à la peine de mort par la Cour de sûreté de Diyarbakir.
24 mai	A Amsterdam, création du Congrès National Kurde représentant les Kurdes en exil.
Juin	Désistement de trois des avocats d'Öcalan; ils accusent l'Etat turc de violer les procédures normales. Öcalan propose une négociation de paix entre le PKK et les autorités turques en échange de sa vie : les militaires refusent. Les procédures judiciaires se multiplient contre les journalistes qui ont eu des contacts avec A.Öcalan.
29 juin	A.Öcalan est condamné à mort.
Juillet	Une série d'attentats attribués au PKK est perpétrée à Istanbul, Elazig et Adana. Arrestation de Cevat Soysal présenté comme le n°2 du PKK. Les affrontements entre le PKK et l'armée, dans le Sud-est et dans le Nord de l'Irak, ont fait plus de 100 morts depuis le début du mois
03 août	Une attaque non revendiquée d'un bus près de Diyarbakir fait 6 morts.
05 août	Le PKK dépose les armes après l'appel d'Öcalan
06 août	L'ARGK décide d'un cessez-le-feu.
25 août	Le PKK annonce que ses troupes commencent à se retirer de Turquie.
26 août	Adoption d'une loi sur les repentis qui prévoit une amnistie pour les rebelles kurdes prêts à se rendre; elle exclut Öcalan.
1 ^{er} septembre	L'ARGK se retire de Turquie.
04 octobre	Une juridiction italienne accorde tardivement l'asile politique à Öcalan.
23 novembre	Le parlement suspend l'état d'urgence dans la province de Siirt mais le maintien dans 5 provinces du Sud-est. Les affrontements auraient diminué de 90%.
25 novembre	La cour d'appel d'Ankara confirme la condamnation à mort d'Öcalan : ses avocats saisissent la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH).
10 décembre	Acceptation de la candidature de la Turquie à l'Union européenne au sommet d'Helsinki.

2000

Janvier	Le gouvernement décide de surseoir à l'exécution d'Öcalan en attendant la décision de la CEDH. Une vingtaine de cadavres d'hommes d'affaires kurdes est retrouvée près des caches d'une organisation intégriste turque pro-iranienne.
2-23 janvier	Le congrès du PKK confirme la fin de la lutte armée annoncée par Öcalan.
24 février	Le président du HADEP, Ahmet Demir, et 17 autres membres du Parti ont été condamnés à 3 ans et 9 mois de prison pour « soutien et recel » en faveur du PKK par la DGM d'Ankara. Les maires de Diyarbakir, Siirt et Bingöl, membres du HADEP, sont également condamnés par la DGM de Diyarbakir.
13 mars	Mise en détention à Batman du vice-président du HADEP, E.Karagecili.
28 mars	Le Parlement prolonge l'Etat d'urgence dans les 5 provinces du Sud.
1 ^{er} avril	Offensive de l'armée turque au Nord de l'Irak contre le PKK
5 mai	Le chef de la Cour constitutionnelle Ahmet Necdet Sezer est élu président de la République par le Parlement.
25 mai	Nouvelle offensive dans le Nord de l'Irak contre le PKK.
13 juin	Condamnation à 16 mois d'emprisonnement de Fikret Baskaya pour avoir publié un article remettant en cause la position de l'Etat sur la question kurde.
27 juin	Descente de police dans la nuit du 26 au 27 juin dans les bureaux du HADEP d'Istanbul : 5 personnes arrêtées et de nombreux documents saisis.
28 juin	Le Parlement lève l'Etat d'urgence dans la province de Van.
10-11 juillet	Arrestation à Diyarbakir de 15 membres du HADEP lors d'une manifestation de commémoration de l'assassinat d'un militant kurde. Des militants du PKK qui s'étaient rendus en 1999, sont condamnés à de lourdes peines (12 à 18 ans de prison) par la DGM de Van.
Août	Saisie et interdiction de 242 cassettes de musique kurde par le gouverneur de Diyarbakir.
28 août	6 combattants du PKK meurent lors d'affrontements avec l'armée turque. Le nombre de combattants du PKK encore présents sur le territoire turc est estimé à 5.000.
1 ^{er} septembre	72 personnes arrêtées et 6 blessées lors de manifestations organisées par le HADEP dans plusieurs villes du pays.
15 septembre	Arrestations de 35 militants du HADEP.

21 décembre L'Assemblée Nationale adopte une loi d'amnistie excluant les prisonniers coupables "d'atteinte à l'intégrité de l'Etat", les militants islamistes et les membres d'organisation d'extrême gauche. Un moratoire est prévu sur les exécutions à l'exclusion de celle d'Öcalan.

2001

08 janvier La police a arrêté 29 enfants qui avaient manifesté en faveur du PKK à Viransehir, 13 sont poursuivis pour soutien à une organisation illégale.

Janvier Disparition de deux dirigeants du HADEP après s'être rendus à une convocation de la gendarmerie locale.

Mars Affrontements entre le PKK et les forces gouvernementales dans le Sud-est: 16 rebelles et 3 soldats sont tués.

21 mars A l'occasion du Newroz¹⁵, une manifestation a été violemment dispersée à Istanbul, plusieurs personnes ont été interpellées à Istanbul et dans plusieurs villes kurdes.

23 mai De violents affrontements entre le PKK et les forces de l'ordre font plus de 20 morts dans la région d'Erzurum.

Juillet Evacuation forcée de deux villages kurdes d'Asat et d'Ortali dans la province de Sirnak et embargo alimentaire sur les villages d'Ilicak, Gagalti et Hisarkapi après la mort d'un soldat tué par l'explosion d'une mine.

Septembre Explosion d'une bombe dans les locaux du HADEP à Cizre.

04 octobre L'interdiction de publier en langue kurde est levée.

18 octobre 37 personnes ont été interpellées dans les locaux du HADEP à Izmir

2002

Janvier Nuriye Kespîr, l'un des membres du conseil présidentiel du PKK, demande l'asile politique aux Pays-Bas. Quelque temps avant lui, un autre membre éminent de l'organisation, Murat Karayilan avait vu sa demande rejetée.

Mars A l'occasion des célébrations interdites du Newroz, deux membres du HADEP, Mehmet Sen et Ömer Aydın, sont morts ; 234 personnes ont été arrêtées à Mersin; 172 ont été placées en détention préventive, puis 13 furent ensuite relâchées. 9 mineurs figurent parmi les détenus.

14 avril Le PKK change son nom en KADEK à l'issue de son 8^{ème} congrès.

¹⁵ Newroz : le nouveau jour. Commémoration d'une rébellion au cours de laquelle un forgeron tue le tyran Dehhak et sauve la nation. Ce jour, le 21 mars, est célébré comme le Jour de l'An au Kurdistan turc, mais aussi en Iran et en Irak.

- 11 juin 25 enfants de 11 à 17 ans ont comparu devant la DGM de Diyarbakir pour avoir scandé des slogans en faveur de l'enseignement en kurde lors d'un rassemblement en décembre 2001. Depuis le début du mois, une campagne en faveur de l'enseignement en langue kurde est menée avec pétitions, rassemblements et manifestations.
- 18 juin Un ancien membre éminent du PKK, Cevat Soysal, capturé en Moldavie en 1999 a été condamné à 18 ans de réclusion pour avoir organisé une attaque incendiaire à Istanbul.
- 21 juin La DGM d'Izmir a condamné à plus de 12 ans de réclusion 5 personnes accusées d'être membres actifs du PKK, 5 autres personnes sont condamnées à 45 mois de détention pour leur soutien à un groupe armé.
- 03 août Le Parlement turc a voté l'abolition de la peine de mort en temps de paix et l'autorisation de l'enseignement et de la diffusion d'émissions audiovisuelles en langue kurde.
- 16 juillet La coalition gouvernementale de gauche perd la majorité au Parlement : le Premier ministre Bulent Ecevit se résigne à convoquer des élections législatives anticipées le 3 novembre 2002.
- 16 septembre Le ministre de l'Education annonce que le kurde va être enseigné dans les écoles.
- 3 octobre La condamnation d'A. Öcalan est commuée en prison à vie. Il ne pourra bénéficier d'aucune amnistie.
- 22 octobre La CEDH condamne la Turquie pour « traitements inhumains et dégradants » à l'égard d'une jeune militante du PKK emprisonnée pour 15 ans.
- 29 octobre 2 dirigeants du PKK en Allemagne, dont l'un, Sahim E. appartient à la direction de l'organisation en Europe, ont été renvoyés devant le tribunal de Karlsruhe pour « appartenance à une organisation criminelle » annonce le parquet général allemand. Les arrestations de dirigeants présumés du PKK se sont multipliées en Allemagne ces dernières années.
- 3 novembre L'AKP obtient 363 sièges sur 550 au Parlement (34,2% des voix) lors des élections législatives. Le parti pro kurde DEHAP n'obtient que 6,2% : il ne sera pas représenté au Parlement.
- 23 novembre 180 militants indépendantistes kurdes et fondamentalistes islamistes voient leur peine de mort commuée en réclusion à perpétuité conformément aux nouvelles lois d'harmonisation avec les critères européens.
- 30 novembre L'état d'urgence est levé dans les deux dernières provinces où il demeurait en vigueur, celles de Diyarbakir et de Sirnak.

Bibliographie

Articles et études

Angoustures Aline, « Le Parti des Travailleurs du Kurdistan (*Partiya Karkaren Kurdistan*) », CRR, 11 décembre 1998.

Camus Jérôme, « Dossier Pays, Territoire autonome du Kurdistan irakien », CRR, 19 septembre 2001.

Castagnos-Sen Anne, « Fiche Pays, Turquie », HCR, Délégation pour la France, octobre 2001.

Coelho Simões Jessica, « Note de synthèse concernant le PKK : organisation du parti et renseignement sur les attentats commis », OFPRA, avril 2001.

Fischer W.B., « Turkey », Europa Publications, 1996.

Imset Ismet G., « The PKK: Freedom Fighters or Terrorists? », Londres, 7 décembre 1995.

Van Bruinessen Martin, « Öcalan capturé: et après? Une question kurde plus épineuse que jamais », Critique internationale, n°4, été 1999.

Ouvrages

Baud Jacques, « Encyclopédie des terrorismes », Lavauzelle, Paris, 1999.

Bozarslan Hamit, « La question kurde : Etats et minorités au Moyen-Orient », Presses de Sciences Po, Paris, 1997.

Gunter Michael M., « The Kurds in Turkey, a political dilemma », Westview Press, Boulder, 1990.

Rapports

Amnesty International, rapports 1995 à 2002.

CISR, Refquest–Série questions et réponses, « Turquie : les Kurdes », 1995.

Conseil de l'Union européenne, « Note from the Netherlands delegation to CIREA : official general report on Turkey », septembre 2002.

Home Office, Immigration and Nationality Directorate, « Turkey Country assessment », septembre 1999 et avril 2002.

Human Rights Watch, rapports 1995 à 2002.

Norwegian Refugee Council, « Profile of internal displacement : Turkey », 4 octobre 2002.

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), « Turquie, la situation actuelle », Berne, juin 2002.

UNHCR, « Background paper / Turkey », Genève, septembre 2001.

US Department of State, « Report on Human Rights Practices–Turkey », 1999 et 2000.

Presse

Institut kurde: bulletin de liaison et d'information, 1995-2002.

Presse française, turque et mondiale, agences de presse (Lexis-Nexis)...

Sites Internet

Site sur Abdullah Öcalan : www.ocalan.net

American Kurdish Information Network : www.kurdistan.org

Site du HADEP : www.hadep.org.tr

Site du Congrès National du Kurdistan : www.kongrakurdistan.com

Site du Parlement kurde en Exil : www.ariga.com/kurdish.htm